



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ FINANCIER

Cent soixante-quinzième session

Rome, 18-22 mars 2019

Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice 2018-2019

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Beth Crawford

Directrice du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources

Tél.: + 39 06570 52298

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



RÉSUMÉ

- La Conférence, par sa résolution 12/2017, a approuvé une ouverture de crédits de 1 005,6 millions d'USD pour 2018-2019, ainsi que le Programme de travail correspondant, sous réserve des ajustements découlant des orientations qu'elle a communiquées. Le Conseil, en décembre 2017, a approuvé la répartition révisée des crédits ouverts (montant net) entre les chapitres budgétaires dans les Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2018-2019 (CL 158/3).
- Le présent document présente les prévisions concernant l'exécution du budget biennal en regard d'une ouverture de crédits nette révisée pour tenir compte de la mise en œuvre des plans de travail biennaux et du suivi à l'échelle de l'Organisation en 2018. Les crédits ouverts (montant net) pour l'exercice 2018-2019 au titre des chapitres 1 à 6 et 8 à 11 (objectifs stratégiques, techniques et fonctionnels) devraient être intégralement dépensés comme le montre le tableau 1. Conformément à l'usage, les soldes budgétaires non dépensés au titre du Programme de coopération technique (chapitre 7), des dépenses d'équipement (chapitre 13) et des dépenses de sécurité (chapitre 14) seront reportés sur l'exercice biennal suivant, comme le prévoit le Règlement financier de l'Organisation.
- D'après les prévisions relatives à l'exécution au regard des ouvertures de crédits nettes pour 2018-2019, et conformément aux dispositions de l'article 4.5 b) du Règlement financier, le Comité financier est prié d'approuver les virements prévus vers les chapitres 1, 2, 3, 4 et 5.
- Le solde inutilisé des crédits ouverts (montant net) pour l'exercice 2016-2017, soit 3,9 millions d'USD, sera utilisé pendant l'exercice 2018-2019 aux fins de la reconstitution du Fonds spécial pour les activités de financement du développement, comme la Conférence l'a autorisé en juillet 2017 et comme le Conseil l'a confirmé en décembre 2017. La totalité du montant a été réservée pour financer les activités relatives aux négociations concernant le changement climatique et l'élaboration de projets du Fonds vert pour le climat.
- Le prochain point sur les prévisions relatives à l'exécution du budget en regard de l'ouverture de crédits nette pour 2018-2019 sera communiqué au Comité pour examen et approbation en novembre 2019, et le bilan final de l'exécution du budget 2018-2019 sera communiqué en mai 2020.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à prendre note des prévisions concernant l'exécution du budget pour 2018-2019 découlant de la mise en œuvre du Programme de travail, qui figurent dans le tableau 1, et à autoriser les virements prévus entre les chapitres budgétaires.

Projet d'avis

Le Comité:

- **a pris note des prévisions concernant l'exécution du budget pour 2018-2019 découlant de la mise en œuvre du Programme de travail;**
- **a autorisé les virements prévus entre les chapitres budgétaires, du chapitre 6 et des chapitres 8 à 11 vers les chapitres 1, 2, 3, 4 et 5.**

Introduction

1. La Conférence, par sa résolution 12/2017, a approuvé une ouverture de crédits de 1 005,6 millions d'USD et a autorisé le Directeur général, nonobstant l'article 4.2 du Règlement financier, à utiliser le solde inutilisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017 pour financer, à titre exceptionnel, des programmes de l'Organisation, notamment le Fonds spécial pour les activités de financement du développement, conformément à la décision prise par la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier et par le Conseil à leurs réunions de novembre et décembre 2017¹.
2. En décembre 2017, le Conseil a approuvé les ajustements au Programme de travail et budget (PTB) pour l'exercice 2018-2019 ainsi que les modalités recommandées par la Réunion conjointe concernant l'utilisation du solde non dépensé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017². À sa cent cinquante-neuvième session, le Conseil a noté que la sous-utilisation des ouvertures nettes de crédits en 2016-2017 – soit 3,9 millions d'USD – serait intégralement transférée au Fonds spécial pour les activités de financement du développement et a demandé qu'un rapport sur le financement et les activités du Fonds spécial lui soit présenté chaque année³.
3. L'article 4.1 du Règlement financier autorise le Directeur général à engager des dépenses dans la limite des crédits budgétaires votés par la Conférence. Conformément à l'article 4.6 du Règlement financier, le Directeur général est tenu de gérer les ouvertures de crédits de manière que des fonds suffisants soient disponibles pour faire face aux dépenses pendant la totalité de l'exercice biennal. Conformément à l'article 4.5 a) du Règlement financier, le Comité financier doit être informé de certains transferts de crédits d'une division à une autre, et l'article 4.5 b) prévoit que les virements entre chapitres budgétaires doivent être approuvés par le Comité financier.
4. Le présent rapport fait le point sur les prévisions relatives à l'exécution du budget en regard de l'ouverture de crédits nette pour 2018-2019, demande au Comité d'approuver les virements entre chapitres budgétaires liés à l'exécution du programme de travail 2018-2019 et fait le point sur l'utilisation faite en 2016-2017, aux fins du Fonds spécial pour les activités de financement du développement, du solde non dépensé lors de l'exercice 2018-2019.

Prévisions concernant l'exécution du budget 2018-2019

5. Le programme de travail 2018-2019 est mis en œuvre sur la base du cadre de suivi axé sur les résultats de la FAO. L'Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2018⁴ indique dans quelle mesure l'Organisation est en passe d'obtenir les produits attendus par rapport aux indicateurs et aux cibles établis aux niveaux mondial, régional et national. Les virements budgétaires prévus entre chapitres découlant de la planification du travail et d'autres éléments liés à l'exécution sont présentés dans la colonne (e) du tableau 1 pour approbation par le Comité financier et sont exposés ci-après.
6. La colonne (f) montre les dépenses effectives nettes des crédits nets ouverts en 2018 pour les chapitres 1 à 6 (objectifs stratégiques et Objectif 6) et 8 à 11 (objectifs fonctionnels). Elle s'appuie sur les dépenses et les revenus de 2018 tels qu'ils figurent dans les comptes non vérifiés de l'Organisation avant la clôture des comptes annuels de 2018 en mars 2019 (les chiffres définitifs figureront dans les Comptes vérifiés de la FAO 2018, au point V de la déclaration). Les crédits ouverts (montant net) pour l'exercice 2018-2019 au titre des chapitres 1 à 6 et 8 à 11 (objectifs stratégiques, techniques et fonctionnels) devraient être intégralement dépensés.

¹ C 2017/REP, paragraphe 76 et Résolution 12/2017 de la Conférence, paragraphe 1.

² CL 158/3, CL 158/REP, paragraphes 6-7 et 10 a).

³ CL 159/REP, paragraphe 6 h).

⁴ FC 175/7.

**Tableau 1: Prévisions concernant l'exécution du budget 2018-2019, par chapitre
(en milliers d'USD)**

Chapitre	Objectif stratégique/fonctionnel	PTB 2018-2019 ajusté (CL 158/3)	Dépenses nettes prévues	Excédent / (Déficit) prévu par rapport aux crédits ouverts	Dépenses nettes effectives 2018
(a)	(b)	(c)	(d)	(e=c-d)	(f)
1	Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	82 451	86 391	-3 940	35 802
2	Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables	197 117	198 208	-1 091	85 103
3	Réduire la pauvreté rurale	66 527	71 400	-4 873	29 738
4	Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces	105 879	110 244	-4 365	45 622
5	Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise	54 350	56 670	-2 320	22 297
6	Qualité technique, statistiques et thèmes transversaux (changement climatique, parité hommes-femmes, gouvernance et nutrition)	68 651	60 809	7 842	29 674
7	Programme de coopération technique	140 788	140 788	0	
8	Activités de diffusion	78 630	77 659	971	36 540
9	Technologies de l'information	36 244	33 174	3 070	15 118
10	Gouvernance, contrôle et direction de la FAO	70 548	66 866	3 682	28 751
11	Administration efficiente et efficace	64 535	63 513	1 022	30 084
12	Imprévus	600	600	0	0
13	Dépenses d'équipement	16 892	16 892	0	
14	Dépenses de sécurité	22 421	22 421	0	
Total		1 005 635	1 005 635	0	

*Le total des dépenses nettes en colonne (d) ne comprend pas les dépenses financées par le report de 3,9 millions d'USD effectué à la fin de 2016-2017, qui ne fait pas partie de l'ouverture de crédits nette pour 2018-2019.

7. Les virements budgétaires prévus au titre des objectifs stratégiques (chapitres 1 à 5) résultent en partie de l'appui apporté aux nouveaux domaines transversaux qui constituent une priorité des programmes, dans le cadre du Fonds multidisciplinaire. Afin de garantir la collaboration entre les programmes stratégiques et leur contribution au niveau des pays, le Fonds multidisciplinaire (soit 10 millions d'USD), inscrit au chapitre 6, est alloué aux responsables des programmes stratégiques (à hauteur d'environ 2 millions d'USD pour chaque objectif stratégique) en vue de financer certaines propositions, à l'appui des initiatives régionales et des activités des programmes stratégiques au niveau des pays.

8. Les prévisions relatives à l'exécution budgétaire correspondant aux chapitres 1 à 5 sont également influencées par la planification détaillée des travaux, qui a donné lieu au repositionnement de certains coûts – qui ont été attribués aux objectifs stratégiques les plus adaptés – et au versement de la contribution de la FAO (4,7 millions d'USD) au titre du partage des coûts aux fins du financement du système des coordonnateurs résidents pour 2019, comme l'a autorisé le Conseil⁵. La part de la contribution non inscrite au budget, soit 2,55 millions d'USD, a été financée par la variation des dépenses de personnel, qui devrait être favorable, comme indiqué ci-après.

9. Le virement prévu de 3 millions d'USD, retirés du *chapitre 9* (Technologies de l'information) résulte principalement de la diminution des dépenses liées à l'infrastructure et aux services d'appui informatiques ainsi que de l'exploitation croissante des possibilités d'externalisation, qui sont à présent faciles d'accès sur le marché de l'informatique. Les virements prévus de 1 million d'USD, 3,7 millions d'USD et 1 million d'USD, retirés respectivement des *chapitres 8* (Activités de diffusion), *10* (Gouvernance de la FAO) et *11* (Administration), sont fondés sur l'évolution prévue de la répartition des recouvrements des dépenses effectuées au titre des projets, suite à la mise en œuvre progressive du nouveau modèle de recouvrement des coûts, comme indiqué ci-après.

10. La variation des dépenses de personnel est égale à la différence entre les coûts inscrits au budget et les dépenses effectives de l'exercice biennal. Une variation des dépenses de personnel favorable de 9,0 millions d'USD, déduction faite des variations de change, a été prévue pour l'exercice biennal 2018-2019. La diminution des points d'ajustement concernant le personnel du cadre organique en poste à Rome, qui résulte de l'enquête sur le coût de la vie et qui a été appliquée progressivement à partir du 1^{er} août 2017, ainsi que le niveau plus faible que prévu des dépenses effectuées au titre de l'indemnité pour frais d'études, des voyages autorisés, de l'indemnité pour charges de famille et de l'allocation logement, sont les principaux facteurs qui contribuent à la variation favorable prévue pour l'exercice 2018-2019.

11. La différence entre les dépenses de personnel effectives et prévues est le plus souvent causée par des éléments sur lesquels l'Organisation n'a aucun contrôle - notamment les conclusions de l'enquête sur le coût de la vie et les évaluations actuarielles. La variation est suivie au niveau central et tout excédent ou déficit est réparti à la fin de l'exercice biennal dans les comptes financiers entre tous les programmes en proportion des dépenses de personnel calculées aux taux standard.

12. La nouvelle politique de la FAO en matière de recouvrement des coûts, fondée sur le cadre financier détaillé relatif au recouvrement des coûts, qui a été approuvé par le Conseil de la FAO en 2015⁶, a été progressivement mise en œuvre à partir de janvier 2018. La politique révisée vise à garantir que les dépenses de la FAO sont correctement estimées et réparties entre toutes les sources de financement, conformément à la politique en vigueur au sein du système des Nations Unies et aux pratiques encouragées par l'Assemblée générale des Nations Unies⁷. La méthode révisée relative au classement et à l'estimation des dépenses garantit que les montants imputés reflètent étroitement les

⁵ CL 160/REP, paragraphe 10 c).

⁶ CL 151/REP, paragraphe 11 e) et FC 157/10.

⁷ Résolution 71/243 de l'Assemblée générale des Nations Unies, paragraphe 35.

dépenses réelles effectuées et permet d'améliorer la transparence, l'équité et la responsabilité vis-à-vis des Membres et des partenaires fournisseurs de ressources.

13. Dans le nouveau modèle de recouvrement des coûts, la répartition des recouvrements entre les chapitres budgétaires a évolué et, en particulier, la part attribuée aux chapitres 8 (Activités de diffusion) à 10 (Gouvernance, contrôle et direction de la FAO) a augmenté. Le recouvrement des montants inscrits au budget est surveillé de près et toute prévision de variation sera communiquée en novembre 2019.

14. D'autres variations peuvent encore avoir lieu en matière d'exécution du budget par chapitre, notamment si le pourcentage final des dépenses en euros diffère des hypothèses retenues dans les prévisions.

Utilisation du solde non dépensé à l'issue de l'exercice 2016-2017

15. Comme l'a autorisé le Conseil⁸, le solde non dépensé des crédits ouverts pour 2016-2017 (soit 3,9 millions d'USD) est utilisé aux fins de la reconstitution du Fonds spécial pour permettre un préfinancement de programmes d'assistance technique et d'investissement destinés à financer le développement en 2018-2019. À ce stade, la totalité du montant a été réservée pour financer les activités relatives aux négociations concernant le changement climatique et l'élaboration de projets du Fonds vert pour le climat.

16. En 2018, la FAO, en sa qualité d'entité d'exécution du Fonds vert pour le climat, a continué de participer à des échanges et à un dialogue stratégiques avec le Secrétariat du Fonds, a participé aux réunions du Conseil d'administration du Fonds et a aidé de nombreux pays à élaborer des projets de préparation ainsi que des propositions exhaustives au titre du Fonds. Quatre-vingt-deux pays ont demandé à ce qu'un appui leur soit apporté; la FAO a donné la priorité à 27 d'entre eux, avec lesquels des actions immédiates seront menées dans le cadre de projets à grande échelle. En 2018, la FAO a présenté trois projets à grande échelle au Fonds vert pour le climat (El Salvador, Kirghizistan et Pakistan) ainsi que deux notes de synthèse, celles-ci étant la première étape de propositions de projets (Népal et Soudan). Deux grands projets devant être menés à El Salvador et au Paraguay (présentés en 2017) ont été approuvés en 2018 pour un montant total de 218 millions d'USD, dont 60,9 millions d'USD proviennent de subventions. Douze projets relatifs à la préparation à l'action climatique et aux plans nationaux pour l'adaptation ont été approuvés, pour un montant d'environ 10 millions d'USD.

⁸ CL 158/REP, paragraphe 10 a) et CL 159/REP, paragraphe 6 h).